



# COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 22  
AVRIL 2021

Séance du Conseil Municipal du mardi 30 mars 2021

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 25 mars 2021.

## PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,  
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,  
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, Mme RAPIN Christiane,  
M. CARTILLIER Antoine, Mme ROSSET Sandra, M. UGO Alexandre,  
Mme GREGOIRE Corinne et M. LAGALISSE Clément.

## ABSENTS :

### EXCUSÉ / POUVOIR :

Mme LOUBET Chantal donne pouvoir à M. SONGEON Christophe.  
Mme BERTHOLON Stéphanie donne pouvoir à Mme ROSSET Sandra.  
M. THEVENOT Gérald donne pouvoir à M. UGO Alexandre.

A été élu(e) secrétaire : M. MEYNET Jacques.

## **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 mars 2021 adopté à l'unanimité.**

## DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Décision du maire n°02/2021**

**Convention d'accompagnement du maître d'ouvrage - commune de Ballaison - pour la construction d'un groupe scolaire par le CAUE 74.**

La présente convention a pour objet une mission d'accompagnement de la commune de Ballaison dans sa réflexion sur la construction d'un nouveau groupe scolaire. Elle prévoit la mise en œuvre des moyens susceptibles d'aider la collectivité à mieux définir et réaliser ses objectifs.

Montant forfaitaire et volontaire de 6.000 € net au titre de sa participation au financement du CAUE.

Période estimée à 10 mois environ.

**Décision du maire n°03/2021 - Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFip entre la commune de Ballaison et la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).**

Les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFIP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de

payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFIP Titres et Rôles).

PayFIP permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies (PayFIP Régie).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique. Ces deux moyens de paiement sont indissociables.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres ou factures mis en ligne et payés par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet soient reconnus par les systèmes d'information de l'entité publique et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser la page de paiement de la DGFIP (uniquement disponible pour les Titres et Rôles) n'ont pas de développements à réaliser, mais doivent faire apparaître sur leurs titres de recettes ou factures de rôles, des mentions obligatoires qui permettront aux usagers d'effectuer leurs paiements.

La convention a pour objet de fixer :

- Le rôle de chacune des parties,
- Les modalités d'échanges de l'information entre les parties.

## FINANCES

### Information

**Situation budgétaire et financière de la commune au 30 mars 2021.**

### Information sur le versement du FCTVA

**(Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) exercice 2021.**

Somme versée au titre de l'exercice 2021 sur 2019 : 76.348 €.

Budget principal fonctionnement : 17.805 €.

Budget principal investissement : 58.543 €.

### Délibération 1-30/03/2021 : FINANCES

**Budget Principal - Décision modificative N°1-2021.**

Afin de pouvoir intégrer le montant des subventions relatives à la vidéoprotection sur l'exercice budgétaire 2021, il convient de procéder à une décision modificative dont le détail est exposé ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 017,00 €
R-1312 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7513,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 530,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	17 530,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	17 530,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 530,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 530,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>17 530,00 €</b>		<b>17 530,00 €</b>

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition du Maire,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

#### Délibération 2-30/03/2021 : FINANCES

##### Vente d'une remorque et d'un motoculteur.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la possibilité de mettre en vente une remorque et un motoculteur qui ne sont plus utilisés par les services techniques de la commune.

Il propose de les vendre pour un montant de 3.000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de la mise en vente de la remorque et du motoculteur,
- Fixe le prix de vente à 3.000 €.

Une communication auprès des producteurs de la commune sera faite en premier lieu.

#### Délibération 3-30/03/2021 : FINANCES

##### Participation 2020/2021 pour l'école de Musique, Théâtre et Danse de Bons-en-Chablais.

L'école de Musique, Théâtre et Danse de Bons en Chablais, par courrier du 18 février 2021, a demandé une participation financière à la commune de Ballaison de 1.680 € selon le calcul suivant :

- 120 € par élève de la commune de Ballaison en formation musicale et instrumentale ; cette année, le nombre d'élèves de Ballaison est de 7.
- 30 € par élève de la commune de Ballaison pour les autres disciplines. Cette année, le nombre d'élèves de Ballaison est de 28.

Il est précisé que les élèves inscrits à plusieurs disciplines sont comptabilisés pour un seul cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de verser la somme de 1.680 € à l'école de Musique, Théâtre et Danse de Bons-en-Chablais, au titre de la participation aux frais de fonctionnement de cet organisme pour l'année scolaire 2020/2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

A noter que les membres du Conseil Municipal souhaitent solliciter la mairie de Bons-en-Chablais afin de redéfinir les modalités de participation de la commune de Ballaison au financement de la structure.

Considérant que le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe ne sera pas pourvu,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> Classe à compter du 14 avril 2021,
- DÉCIDE de la suppression d'un poste d'Adjoint Technique,
- DÉCIDE de la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet à compter du 14 avril 2021,
- VALIDE le tableau des effectifs à compter du 14 avril 2021 comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
<b>Service Administratif</b>			
Secrétaire de mairie	1	1	Attaché territorial Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Comptabilité	1	1	
Etat civil / Elections	1	-	Rédacteur
<b>Service Technique</b>			
Responsable des Services Techniques	1	1	Agent de Maîtrise Principal
Ouvrier polyvalent	2	2	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Ouvrier polyvalent	2	2	Adjoint technique
Agent d'entretien des bâtiments	1	1	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe
<b>Service Animation</b>			
Responsable de la Périsc'cool	1	1	Animateur Territorial Principal de 2 <sup>e</sup> classe
Adjoint d'animation	2	2	Adjoint d'animation

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS PARTIEL

<b>Service Administratif</b>			
Responsable du service urbanisme	1	1	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe 70 %

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

<b>Service Administratif</b>			
Assistant(e) des services à la population	1	1	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe - 32/35 <sup>e</sup>
<b>Service Animation</b>			
Adjoint d'animation	1	1	Adjoint d'animation - 29,5/35 <sup>e</sup>
Adjoint d'animation	1	1	Adjoint d'animation - 31,5/35 <sup>e</sup>
<b>Service Scolaire</b>			
ATSEM	2	2	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles 30/35 <sup>e</sup>

## AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET CADRE DE VIE

#### Délibération 5-30/03/2021 :

##### AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

##### Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie Prestation de service - Accueil de loisirs (ALSH) périscolaire Bonification "Plan Mercredi".

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) "Périscolaire" et le cas échéant de la bonification "Plan mercredi" pour les lieux d'implantation désignés dans le formulaire prévu à cet effet.

Il rappelle également :

1. Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) "Périscolaire".

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Information : EPF (Etablissement Public Foncier) Haute-Savoie - Rapport d'activité 2020.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la possibilité de consulter le rapport d'activités 2019 de l'EPF Haute-Savoie par le lien suivant :

<https://epf74.fr/publications/rapport-dactivite-2019/>

## RESSOURCES HUMAINES

#### Délibération 4-30/03/2021 : RESSOURCES HUMAINES Actualisation du tableau des effectifs au 14 avril 2021.

Considérant le tableau des effectifs au 14 septembre 2020, Considérant que, pour permettre la continuité du service technique, il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint technique pour créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

## 2. Les objectifs poursuivis par la subvention dite bonification "Plan mercredi"

Les principaux objectifs poursuivis par le "Plan mercredi" sont les suivants :

- Renforcer la qualité des offres périscolaires ;
- Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi ;
- Favoriser l'accès à la culture et au sport ;
- Réduire les fractures sociales et territoriales.

A ce titre, il est donc proposé de signer la Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les conditions énoncées dans la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## URBANISME ET CADRE DE VIE

### 1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

#### Déclarations préalables :

- Dépôt le 02/03/2021 : DP 074 025 21 B0007 : Mme WEBER Irène, lieu-dit : "Les Maly", zone Ud. Ravalement de façades, pose de volets roulants. Arrêté sans opposition émis le 26/03/2021.
- Dépôt le 02/03/2021 : DP 074 025 21 B0008 : M. COCHARD Serge, lieu-dit : "Champ Pluffy", zone Ud. Remplacement de fenêtres par des portes-fenêtres, remplacement de la porte du garage, pose volets roulants. Arrêté sans opposition émis le 19/03/2021.
- Dépôt le 04/03/2021 : DP 074 025 21 B0009 : M. LE MOEL Michel, zone Ud. Pompe à chaleur - Régularisation. Demande de pièces complémentaires émise le 09/03/2021. En attente de la réponse du pétitionnaire.
- Dépôt le 04/03/2021 : DP 074 025 21 B0010 : M. LEONARDUZZI Romain, zone Ud. Modification de la couleur des ferronneries (blanc), pose de volets roulants, modification aspect des murs adjacents au portail existant. Demande de pièces complémentaires émise le 09/03/2021. En attente de la réponse du pétitionnaire.
- Dépôt le 08/03/2021 : DP 074 025 21 B0011 : M. DESARNAULDS Gustave, zone Ud. Installation de 9 panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté de refus émis le 19/03/2021. Les panneaux doivent être intégrés à la toiture.
- Dépôt le 19/03/2021 : DP 074 025 21 B0012 : M. LEMERLE Christophe, zone Ud. Enrochement, modification de l'escalier extérieur, terrassement, création d'une porte-fenêtre, grille de récupération des EP. Dossier en cours d'instruction.
- Dépôt le 25/03/2021 : DP 074 025 21 B0013 : M. COUTOU Philippe, lotissement le Pré d'Antoinette, lot n°2, le règlement en vigueur est celui de la zone Ub du PLU communal car le permis d'aménager a été approuvé 25/01/2019. Réalisation d'une clôture. Dossier en cours d'instruction.

### 2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES :

#### Certificat d'urbanisme opérationnel :

- Dépôt le 01/02/2021 : Cub 074 025 21 B0001 : Maître DELECLUSE Jean-Baptiste, notaire à Anthy-sur-Léman (74200), pour M. SONGEON Christophe, lieu-dit : "Le Veigeret", zone Ud. Pas d'aléa naturel, Projet de détachement d'une parcelle de 978 m<sup>2</sup> environ pour construction d'une maison à usage d'habitation. Arrêté émis le 05/03/2021.

#### Déclaration préalable :

- Dépôt le 23/02/2021 : DP 074 025 21 B0006 : Mme SUNER

Aude, lieu-dit : "Les Pesses", zone Ap. Réalisation d'une pergola de 16 m<sup>2</sup> (régularisation), avec indication de la surface de plancher existante. Arrêté sans opposition émis le 02/03/2021.

#### Permis de construire :

- Dépôt le 09/11/2020 : PC 074 025 20 B0012 : M. SIMARD Jean-Marc, lieu-dit : "La Tuilière", zone Ud. Création d'un studio de 36 m<sup>2</sup>, par suppression de la porte d'entrée d'un garage et remplacement par une porte-fenêtre. Dossier en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires émise le 04/12/2020.
- Dépôt le 16/02/2021 : PC 074 025 21 B0001 : M. ROTTHIER Stéphane, lieu-dit : "Decourt", zone N. Les parcelles section C, n°1005 et 942 sont situées dans une zone de coupure verte et en secteur de corridor écologique au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme. Le projet de reconstruction d'un chalet à l'identique, après sinistre (incendie) n'est pas situé sur ces parcelles. Dossier en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires émise le 5/03/2021. En attente de la réponse du pétitionnaire.
- Dépôt le 19/02/2021 : PC 074 025 21 B0002 : SAS IMMOTECH, lieu-dit : "Gevret-Nord", zone Ud. Projet de construction de 2 maisons jumelées sur le lot A, de 745 m<sup>2</sup>, surface de plancher : 207 m<sup>2</sup>. Dossier en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires émise le 15/03/2021. En attente de réponse du pétitionnaire.
- Dépôt le 19/02/2021 : PC 074 025 21 B0003 : SAS IMMOTECH, lieu-dit : "Gevret-Nord", zone Ud. Projet de construction de 2 maisons jumelées sur le lot B, de 744 m<sup>2</sup>, surface de plancher : 207 m<sup>2</sup>. Dossier en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires émise le 15/03/2021. En attente de réponse du pétitionnaire.

#### Permis de construire modificatifs :

- Dépôt le 20/11/2020 : PC 074 025 17 B0009 - M01 : M. ESREB Firas, lieu-dit : "La Tuilière", zones Ud et A. Modification du nombre de logements, qui passe de 1 à 4 logements et création d'un local à vélos avec des entrées séparées pour chaque logement, création d'une place de stationnement supplémentaire découverte. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Arrêté d'accord émis le 15/03/2021.

## FÊTES ET CÉRÉMONIES

### **Information : Inauguration de la stèle du 21 mai.**

Déroulé de la manifestation à définir, réalisation d'un triptyque pour la communication.

## RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### **Commission JEUNESSE ET ÉCOLE**

- Compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 16 mars 2021.
- Dossier aménagement bibliothèque scolaire.
- Relance du Conseil Municipal des Jeunes.
- Journée de sensibilisation "Sécurité routière" auprès des enfants de l'école primaire organisée par le Département de Haute-Savoie.

### **Commission ENVIRONNEMENT**

- Animations scolaires - sensibilisation sur les abeilles sauvages.
- Journée des fossés : 50 participants. Un peu moins de déchets ramassés que les années précédentes.
- Fête de la Forêt le 4 octobre 2021 : emplacement des parkings à définir.
- Annulation de la journée Nature prévue le 24 avril.
- "La Nuit est belle", manifestation maintenue le 21 mai si les conditions sanitaires le permettent.

### Commission VOIRIE ET RÉSEAUX

- Réception du matériel aux services techniques : aspirateur à feuilles et machine à tracer pour la voirie.
- Etude de faisabilité d'un projet de pistes cyclables avec les Ets GIROD.

### Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX, CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT

- Homologation du terrain de football en cours avec la Fédération Française de Football.

### Commission ANIMATION ET CULTURE

- Report de la Fête de la Colline au 4 septembre 2021.

## INTERCOMMUNALITÉ

### Information sur l'avancement des dossiers intercommunaux.

Rattachement de la Ville de Publier à Thonon Agglomération : conseil communautaire le 6 avril 2021.

### Information : Antenne de Justice - Thonon Agglomération.

Coordonnée par Thonon Agglomération, l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais accueille gratuitement les usagers afin de les informer sur leurs droits et devoirs. C'est un lieu où sont traités, par des voies rapides, les petits litiges civils ainsi que les infractions pénales légères. Les victimes d'infraction peuvent également y trouver un accompagnement et une écoute.

L'Antenne de Justice et du Droit en Chablais met en œuvre des actions de sensibilisation, notamment autour des questions de citoyenneté.

C'est un service de proximité, gratuit, anonyme et confidentiel qui, pour chacun d'entre nous, permet :

#### - L'accès au droit

- Informations juridiques relatives au droit du travail (contrats de travail, procédures de licenciement...), au droit de la famille (pensions alimentaires, PACS, séparations...), au droit locatif...

→ Du lundi au vendredi, sur rendez-vous

- Le délégué du Défenseur des Droits pour les victimes d'une discrimination, d'un litige avec un service public, ou pour garantir les droits d'un enfant...

→ Sur rendez-vous

- La Chambre interdépartementale des Notaires des Savoie assure une permanence juridique mensuelle et délivre des informations au sujet de la donation, du rachat de bien en cas de divorce, du droit des successions...

→ Sur recommandation des juristes de l'Antenne de Justice et du Droit

- L'association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) et le Droit des étrangers reçoivent pour répondre aux demandes en termes de droit des étrangers. Un juriste informe et/ou

accompagne (administrativement) au sujet de la régularisation du séjour en France, du renouvellement du titre de séjour, du regroupement familial, de la naturalisation, etc...

→ Sur rendez-vous

#### - L'aide aux victimes

Le service d'aide aux victimes assuré par l'association AVIJ des Savoie informe et aide dans les démarches si vous êtes victime d'infractions pénales correspondant à des violences, des agressions sexuelles, des vols, des escroqueries...

→ Sur rendez-vous

#### - L'aide à la résolution amiable des litiges

La conciliation civile vous offre la possibilité de régler à l'amiable un litige vous opposant à votre propriétaire, votre voisin, un artisan... C'est un moyen pratique vous évitant d'engager un procès.

→ Sur rendez-vous

### Information : France Service Mobile

- D'ici fin 2021, un bus pourrait venir stationner dans votre commune afin de donner des informations de premier niveau aux habitants dans les domaines de l'emploi, la retraite, la santé, le budget (CAF, pôle emploi, DGFIP, caisse de retraite...) et aussi les aider dans leurs démarches numériques, de nombreux services étant désormais 100 % dématérialisés (cartes grises...).

### BIJ - Jobs d'été

- Thonon Agglomération et son Bureau Information Jeunesse (BIJ) s'adaptent à la crise sanitaire et proposent, cette année encore, l'opération Jobs d'été au format numérique, du 12 avril au 30 juin prochains.

### La Chablaisienne 2021

Organisation de la manifestation le 12 septembre 2021 au départ du stade de Ballaison.

## INFORMATIONS DIVERSES

### • Problématique du déboisement Chemin des Moraines

Prise de contact avec l'ONF pour faire le point sur la situation.

### • Elections départementales et régionales

les 20 et 27 juin 2021.

### Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 4 mai 2021.

Clôture de la séance à 22 h 30.

La secrétaire de séance  
M. MEYNET Jacques

Le Maire  
Christophe SONGEON

## DEUX COMMÉMORATIONS SE TIENDRONT EN MAI

- Le 8 mai, commémorant la fin de la seconde guerre mondiale,
- Le 21 mai, inaugurant le Mémorial d'un fait de guerre qui s'est déroulé le 21 mai 1944 à Ballaison.

Conformément aux directives sanitaires, ces commémorations se dérouleront avec un nombre limité de personnes invitées par la municipalité.

## CONTACTS

**MAIRIE :** 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : [accueil@ballaison.fr](mailto:accueil@ballaison.fr)

**COMMISSION INFORMATION :** [communication@ballaison.fr](mailto:communication@ballaison.fr)

**Site internet :** <https://ballaison.fr> - **Facebook :** <https://www.facebook.com/Ballaison>